

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 295 Vœu relatif à l'intégration des fondations privées d'art contemporain dans les dispositifs de coopération culturelle de la municipalité de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'ouverture de la Fondation Louis Vuitton du groupe LVMH à Paris le 27 octobre 2014 ;

Considérant les missions de la Charte de la coopération culturelle 2013-2015 signée en 2013 par la Ville de Paris visant à favoriser l'accès à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques pour les habitants des quartiers populaires et les publics prioritaires ;

Considérant la complémentarité des expositions des musées nationaux, des fondations et des musées privés ;

Considérant le soutien du groupe LVMH à des initiatives telles que « The municipal Art Society of New-York », visant à « œuvrer pour une planification urbaine intelligente, la conception et la préservation par l'éducation et le dialogue à New-York », proche d'une certaine vision de la politique de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de Mme Fadila MEHAL et des élus du groupe UDI-Modem,

Demandent :

- que la Ville de Paris se prononce en faveur de l'ouverture de discussions visant à la mise en place de partenariats avec des acteurs culturels privés tels que la Fondation Louis Vuitton en vue de les inclure dans la prochaine Charte de coopération culturelle.